

# ***CONSEIL MUNICIPAL***

## ***Lundi 7 Avril 2014***

DJ/MC/CA

### ***Compte rendu***

--- oOo ---

Date de convocation : le 1er Avril 2014  
Nombre de Conseillers en exercice : **39**

L'An deux mille quatorze, le sept du mois d'Avril à 19 heures, le Conseil Municipal de la Ville de MARCQ-EN-BAROEUL s'est réuni à l'Hôtel de Ville en sa séance ordinaire sous la présidence de ***Monsieur Bernard GÉRARD, Député-Maire.***

**Etaient présents** : Sophie ROCHER, Pascal LHERBIER, Catherine JONCQUEZ, Denis TONNEL, Joëlle LONGUEVAL, Didier ELLART, Françoise GOUBE, Alain CHASTAN, Françoise EULRY-HENNEBELLE, Jean-Louis MUNCH, Andrée LAMOTTE, Christine MASSY, Pascale POLLET, Patrice ADJIBI, Pascale HUBERT, Loïc CATHELAIN, Fanny DUPONT, Marie-Pierre JANSSENS, Nicolas PAPIACHVILI, Bénédicte GEFFROY, Pierre-Alain AUBERGER, René HODEN, Arlette JACQUINOT, Rémy VERGÈS, Emilie BOULET, Eric GILLET, Annie DELOBEL, Didier LEMAITRE, Patricia DEFRANCE

Philippe HARQUET, Odile VIDAL-SAGNIER, Sylvie GODDYN, Christian DELESCLUSE, Martine ROUSSEL-VANHEE

**Etaient excusés** :

François ROCHET ayant donné pouvoir à Sophie ROCHER  
Luigi CICERO ayant donné pouvoir à René HODEN  
Véronique HARDOUIN ayant donné pouvoir à Denis TONNEL

--- oOo ---

**Assistaient à la réunion** : Didier JACQUELINE, José BLANCHARD, Sébastien BOURGEOIS, Frédéric CHAUDY, Jean-Maurice DE RUYTER, Peggy DEPREZ, Dorothee FONTAINE, Jean-Claude LECLERCQ, Christine MAHMOUDI, Pascal MARTIN, Edith MASSE, André NONCLERCQ, Bruno REYDET, Laurence VEDRENNE, Martine SEINGIER, Marie CANTINEAU.

## PREMIERE PARTIE

Monsieur le Député-Maire déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue aux membres de ce nouveau Conseil Municipal. Il procède à l'appel des membres du Conseil Municipal, constate que le quorum est atteint et que le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Il propose, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) de désigner *Nicolas PAPIACHVILI*, le benjamin du Conseil, comme **Secrétaire de Séance**.

Il félicite *Nicolas PAPIACHVILI*.

Il propose aux Conseillers Municipaux d'ouvrir la discussion sur les délibérations. Il rappelle qu'en l'absence de demande de prise de parole sur une délibération, elle est réputée adoptée et votée globalement à la fin du Conseil Municipal.

## DEUXIEME PARTIE

<b>DÉLIBÉRATIONS MUNICIPALES</b>
----------------------------------

### DISCUSSION DES DÉLIBÉRATIONS

DÉLIBÉRATIONS	INTERVENANTS	Page
<b>Monsieur le Député-Maire</b>		
<b>2014_04_N°0005</b> – Mise en place des omissions du Conseil Municipal		
<b>2014_04_N°0006</b> - Composition de la Commission d'Appel d'Offres et délégation de Service Public		
<b>2014_04_N°0007</b> - Composition du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale		

<p><b>2014_04_N°0008</b> - Élection des Représentants de la Municipalité au Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple - SIVOM Alliance Nord-Ouest</p>		
<p><b>2014_04_N°0009</b> - Élection des Représentants de la Municipalité au Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple - SIVOM Centre Métropole</p>		
<p><b>2014_04_N°0010</b> - Élection des Représentants de la Municipalité au Syndicat Intercommunal de Gestion de l'Aérodrome de Lille-Marcq - SIGAL</p>		
<p><b>2014_04_N°0011</b> - Élection des Représentants de la Municipalité au Syndicat Métropolitain des Réseaux de Transport et Distribution d'Énergies - SIMERE</p>		
<p><b>2014_04_N°0012</b> - Élection des Représentants de la Municipalité au Syndicat pour la création et la Gestion de la fourrière pour les animaux errants de Lille et ses environs</p>		
<p><b>2014_04_N°0013</b> - Élection des Représentants de la Municipalité au Syndicat Mixte des Gens du Voyage</p>		
<p><b>2014_04_N°0014</b> - Élection des Représentants de la Municipalité au Syndicat Espace Naturel Lille Métropole - ENLM</p>		
<p><b>2014_04_N°0015</b> - Désignation des Représentants de la Municipalité au sein de divers organismes</p>		
<p><b>2014_04_N°0016</b> - Mission confiée par le Maire à Monsieur Jean-Paul HOFMANN</p>		

<b><u>FINANCES ET PROSPECTIVE FINANCIÈRE</u></b> Pascal LHERBIER		
2014_04_N°0017 - Indemnité de Conseil allouée au Comptable du Trésor		
<b><u>RESSOURCES HUMAINES, SÉCURITE, PRÉVENTION, ÉTAT CIVIL ET ÉLECTIONS</u></b> Alain CHASTAN		
2014_04_N°0018 - Formation des Élus		
2014_04_N°0019 - Indemnités des Élus – retiré de l'ordre du jour		
<b><u>ENSEIGNEMENT – ACTIONS ÉDUCATIVES</u></b> Joëlle LONGUEVAL		
2014_04_n°0020 - Demande de fusion des écoles Blaise Pascal et Raymond Derain		

Monsieur le Député-Maire informe le Conseil Municipal que le **rapport 2014\_04\_N°0019 relatif aux indemnités des Elus a été** retiré de l'ordre du jour, au motif que ce rapport a besoin d'être ajusté, notamment au regard des incidences de la loi sur le redécoupage des cantons et le statut de Chef-lieu de canton de la Ville.

--- oOo ---

- **2014\_04\_N°0005 - Mise en place des Commissions du Conseil Municipal**

➤ **Intervention de Monsieur le Député-Maire**

*«Les dispositions de l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales disposent que le Conseil Municipal peut former des commissions chargées d'étudier notamment les questions soumises au Conseil. Je vous propose de créer un certain nombre de commissions intitulées telles que suit :*

- Commission coordination des politiques publiques, culture et communication
- Commission finances, contrôle de gestion et prospective
- Commission famille, petite enfance, jeunesse, animation et handicap

- Commission développement du commerce, de l'artisanat et de l'emploi
- Commission relations internationales et protocole
- Commission enseignement et actions éducatives
- Commission sport, santé et partenariat avec les entreprises
- Commission travaux, logement, cadre de vie et affaires juridiques
- Commission action sociale et seniors
- Commission développement durable, actions humanitaires et nouvelles technologies

*«Je propose que ces commissions soient composées de 9 membres de la majorité municipale, dont le Maire, président de droit de la commission et également 3 membres de l'opposition municipale, représentant chaque sensibilité politique.»*

*Cette démarche permettrait de respecter le pluralisme entre nous. L'opposition aura ainsi la possibilité d'être présente dans toutes les commissions, si elle le souhaite.»*

### ➤ **Intervention de Philippe HARQUET**

*«La mise en place de ces commissions respecte le cadre légal quant au nombre de commissions, mais je profite de cette délibération pour vous interroger sur trois points pour lesquels nous avons besoin d'éclaircissements. En y répondant, vous aiderez à comprendre, pour nos concitoyens, quel sera le sens de votre politique municipale. Tout d'abord, je m'interroge sur le fait que l'action économique, appelée «partenariat avec les entreprises», soit en annexe de la commission sport-santé, tandis que le développement du commerce, de l'artisanat et de l'emploi est, lui, traité par une équipe distincte. Il y a, en effet, deux Adjoints différents : sports, partenariat économique d'un côté, et de l'autre, commerce-artisanat-emploi. Chaque Adjoint aura la responsabilité de sa propre commission.*

- *Première question : pourriez-vous nous indiquer les raisons de ce choix et quelle est la plus-value que nous pouvons en attendre ?*
- *Le deuxième point sur lequel je souhaite vous interroger est sur l'intégration du pôle jeunesse-animation à la délégation de la famille et de la petite enfance. Là, la question qui se pose est de savoir la ligne politique que cela traduit. Dans votre campagne, vous avez développé à foison le modèle conservateur dans toute sa splendeur en faisant de la famille l'alpha et l'oméga de toute action. Votre approche est de considérer que la famille est l'instrument de reproduction sociale et de diffusion de normes où le «pater» fixe les règles et impose son autorité en vue d'instaurer une vue monolithique de la société. L'esprit de remise en cause est ainsi éliminé subrepticement, sans bruit. L'uniformité est au bout du chemin est tout ira très bien, madame la*

*marquise... Ce registre électoraliste vous a réussi, tant mieux pour vous mais celles et ceux qui recherchent des places de crèche publique et pas des assistantes maternelles trop onéreuses à Marcq-en-Baroeul, celles et ceux qui souhaitent permettre à leurs adolescents, aux jeunes en particulier, ceux entre 16 et 25 ans qui souhaitent s'ouvrir en s'enrichissant des autres, peuvent être inquiets du bon en arrière sociétal que vous proposez. Vous saluez les initiatives du FCP, de la Briqueterie avec quelques jeunes ici ou là, faisant la une du journal pour telle ou telle action spécifique. Merci pour eux, mais à part vous donner une bonne conscience, cela n'a rien changé. Votre projet vise, en fait, à prolonger les inégalités familiales dans l'environnement social. Ce n'est pas à la hauteur des enjeux. Alors aussi anodine puisse être cette délibération, elle justifie clairement notre combat d'ouverture, d'innovation économique et de progrès social que je défends dans le projet de ville que nous avons, à travers Marcq Autrement, proposé aux Marcquoises et aux Marcquois. Enfin, le troisième point est une demande davantage qu'une question. En effet, je souhaiterais qu'une commission permanente puisse se réunir au moins une fois par an pour aborder, en particulier, les 4 points suivants : les problématiques du SIGAL où il n'y a aucun représentant de l'opposition, les projets structurants de LMCU, qui intéressent tous les Conseillers quelle que soit leur sensibilité, la mise en place des rythmes scolaires, qui intéresse tous les Marcquois quelle que soit leur sensibilité et également le mandat associatif et scolaire, les actions, les résultats, surtout du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance parce que ce sont aussi des sujets importants qui réagissent au quotidien de chacune des Marcquoises et des Marcquois et sur lequel nous pensons qu'un débat approfondi entre Conseillers peut-être organisé au moins une fois par an. Je vous remercie de votre attention.»*

### ► **Intervention de Monsieur le Député-Maire**

*«Monsieur HARQUET, j'avais espéré que nous commencions ce nouveau mandat avec des relations apaisées et je le souhaite encore. Je respecte chacun. Vous avez constitué une liste de large rassemblement pour vous présenter à ces élections municipales, rassemblant cinq formations politiques. Les urnes ont parlé. Nous n'allons pas refaire ici la campagne des municipales. Vous avez cité la dernière fois Monsieur HOFMANN en tant que Premier Adjoint qui a toujours été à votre écoute, très attentif, à donner tous les renseignements utiles. Je n'ai pas du tout l'intention de faire autrement, Monsieur HARQUET.*

*Je ne vois pas ce que viennent faire vos observations sur les entreprises, le commerce, l'artisanat et l'emploi. Il y a effectivement deux adjoints différents. Je voudrais vous expliquer comment cela fonctionne. Nous n'avons plus la compétence économie. Vous le savez, elle a été transférée à la Communauté Urbaine. Nous avons un certain nombre d'élus à la Communauté Urbaine, dont Monsieur Didier ELLART, qui est Adjoint aux sports et au partenariat avec les entreprises de Marcq-en-Baroeul. Nous considérons que c'est un atout que d'avoir un interlocuteur privilégié qui pourra suivre ce dossier de manière plus prégnante à la Communauté Urbaine et je pense que*

*l'on sera très attentif aux propositions que pourraient faire Monsieur Didier ELLART. On ne sait pas encore comment les choses vont se passer à la Communauté Urbaine, mais je vous prédis que les relations entre la Ville de Marcq-en-Baroeul et la Communauté Urbaine vont s'améliorer.*

*La deuxième chose, c'est que nous avons un Adjoint depuis toujours chargé du commerce, de l'artisanat et de l'emploi. C'est une compétence de la Ville. Je pense qu'il y a une vraie dynamique qui a été mise en place : les commerçants se sont constitués en association, ils ont envie de faire des choses. Nous menons également, dans le cadre du Syndicat Intercommunal Alliance Nord-Ouest que nous partageons avec la ville de Lambersart et quelques autres, une politique de l'emploi, au travers de la Maison de l'Emploi. Nous avons donc proposé que l'Adjoint en charge du commerce, de l'artisanat et de l'emploi siège au sein du SIVOM. Rassurez-vous, Monsieur HARQUET, j'ai aussi un Adjoint qui, comme vous l'avez remarqué, est chargé de la Coordination des Politiques Publiques de la Ville de Marcq-en-Baroeul : c'est ma Première Adjointe, Sophie ROCHER. Je compte beaucoup sur le savoir-faire de Denis TONNEL pour développer le commerce et l'artisanat dans notre ville. Nous avons des idées, nous allons monter prochainement la carte Marcq-Shopping pour inciter les gens à faire marcher le commerce marcquois, en bénéficiant de points chez les commerçants marcquois. Nous mettons en place une cellule pour aider les commerçants et les artisans en relation avec le Président du Tribunal de Commerce, qui a invité toutes les communes de droite comme de gauche à agir de cette manière. Nous allons mettre toute notre énergie sur ce sujet. Il y a une demande, j'ai reçu nombre de contacts sur ce sujet. Il y a parfois un contact qu'il faut renforcer. Tout cela me paraît aller dans le bon sens.*

*Concernant le sujet de la famille, de la petite enfance, de la jeunesse, de l'animation et du handicap, vous êtes dans la parfaite caricature. Je ne vois vraiment pas en quoi, dans notre programme, il y a matière à lancer toutes les polémiques que vous venez de lancer. Nous avons essayé de travailler dans la rationalisation, dans l'efficacité. La famille, c'est notamment notre jeunesse et nous avons choisi de mettre un Adjoint en charge de ces politiques dans le cadre d'une grande commission qui regroupe, pour avoir une vue d'ensemble, les politiques qui concernent la famille, la petite enfance, la jeunesse, l'animation. Je suis très fier d'avoir fait ma lettre aux Marcquois sur ce thème pendant cette campagne. J'ai eu d'innombrables retours de gens qui ont considéré que j'avais le droit d'affirmer mes valeurs. Je respecte également celles des autres et, si vous lisez bien ma lettre, Monsieur HARQUET, vous verrez que tout le monde peut s'y sentir totalement respecté. Monsieur HARQUET, vous pouvez essayer de me provoquer mais je vous le dis, cela ne marchera pas. Je n'ai pas du tout envie de me lancer dans des polémiques. Je suis là pour retrousser mes manches avec mon équipe largement majoritaire. Je n'ai de mépris pour personne. Toutes les personnes qui sont ici, autour de cette table sont des élus que je respecte puisqu'ils ont été élus. Je dois faire en sorte que mon Conseil Municipal fonctionne normalement sans esprit de polémique, ni de revanche. Je peux comprendre votre déception : vous n'avez pas eu le succès que vous souhaitiez, puisque vous étiez trois élus socialistes la dernière fois, et vous n'êtes plus qu'un seul élu socialiste aujourd'hui. Cela doit être dur pour*

*vous, mais il n'y a aucune raison de m'en vouloir à moi. Je vous respecte, comme je vous ai toujours respecté. Je pense avoir répondu aux questions que vous avez posées, à l'exception de la dernière, sur la commission permanente. Vous avez posé les mêmes questions au lors du dernier mandat. Vous avez dit vouloir avoir des informations sur le SIGAL, sur les Syndicats Intercommunaux auxquels nous appartenons dans ce que vous appelez une commission permanente, une fois par an. Je vous propose que cela ne soit pas seulement une fois par an. Si vous le souhaitez, vous irez à la commission de coordination des politiques publiques que j'ai créée et que j'ai confié à Madame la Première Adjointe et dans laquelle seront évoqués ces sujets : l'actualité du SIGAL, du SIVOM Alliance Nord-Ouest et du Syndicat Intercommunal Centre Métropole où l'on fait tant de choses dans le domaine médico-social. Ce n'est pas un problème. C'était prévu. Vous avez demandé à être informé : je crois que vous l'avez systématiquement été. Je m'excuse d'être un peu long, mais il faut bien préciser les règles du jeu. Même quand quelqu'un n'était pas à une Commission, s'il demandait à être reçu par un de mes Adjoints, il l'était, pour être informé. Nous allons essayer de faire en sorte que tout se passe bien entre nous. Chacun à son rôle à jouer, vous avez le vôtre, je le respecte et je vous demande, en contrepartie, d'être aussi respecté. Une dernière chose : effectivement, j'ai créé une Commission action sociale et seniors, pour que l'on puisse aborder toutes ces questions au-delà de ce qui se passe au CCAS. Il y aura également une restitution sur ces sujets au sein du Conseil Municipal, même pour ceux qui ne feront pas partie de cette structure.»*

*Nous allons passer au vote de la délibération.*

	Membres en exercice = 39 Votants = 39 Pour = 39 (Groupe Majoritaire/PS-VERTS/ FN/PC)	
<b>La délibération 2014_04_N°0005 _DEL est adoptée à l'unanimité</b>		

**Monsieur le Député-Maire** invite ses collègues à prendre la parole, s'ils le souhaitent, sur l'ensemble des sujets évoqués au Conseil Municipal.

- **2014\_04\_N°0006 - Composition de la Commission d'Appel d'Offres et Délégation de Service Public**

Monsieur le Député-Maire demande s'il y a une observation sur cette délibération.

➤ **Intervention de Sylvie GODDYN**

«Monsieur le Maire, je voulais poser une question sur ce regroupement de la Commission d'Appel d'Offres avec la Commission de Délégation de Service Public. Ce n'est pas une pratique courante, à ma connaissance et je voulais savoir quels étaient les avantages d'un tel regroupement.»

**Monsieur le Député-Maire** répond que pour l'instant, la Ville n'a aucune délégation de service public. Cette commission est créée dans l'hypothèse où la Ville déléguerait un service public. Il n'y a cependant aucun projet, à l'heure actuelle, sur ce sujet. C'est une question de formalisme. Si, un jour, la question d'une délégation de service public se posait, on réunirait une commission sans doute plus spécifiquement sur ce sujet. On a regroupé les deux sous ce vocable pour bien montrer que cela concerne l'achat public ou la commande publique et donc la délégation de service public.

	Membres en exercice = 39 Votants = 39 Pour = 39 (Groupe Majoritaire/PS-VERTS/ FN/PC)	
<b>La délibération 2014_04_N°0006 _DEL est adoptée à l'unanimité</b>		

- **2014\_04\_N°0007 - Composition du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale**

**Monsieur le Député-Maire** précise que le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) s'occupe de la politique sociale de la Ville, de la solidarité avec les aînés, des aides ménagères à domicile, du port de repas à domicile... Son budget se situe aux alentours de 1.300.000 euros dans la Ville de Marcq-en-Baroeul. Il faut donc désigner les candidats aux postes d'administrateurs du Conseil d'Administration du CCAS :

Sont candidats :

- Françoise EULRY-HENNEBELLE puisque c'est l'Adjointe en charge,
- Fanny DUPONT qui est Conseillère déléguée,
- Bénédicte GEFFROY, René HODEN, Pascale HUBERT, Rémi VERGES, Véronique HARDOUIN.

Nous avons également ouvert cette instance à l'opposition avec Monsieur Philippe HARQUET. Bien entendu, nous donnerons des retours sur ce qui se passera au Conseil d'Administration du CCAS dans le cadre des commissions.

	Membres en exercice = 39 Votants = 39 Pour = 39 (Groupe Majoritaire/PS-VERTS/ FN/PC)	
<b>La délibération 2014_04_N°0007 _DEL est adoptée à l'unanimité</b>		

- **2014\_04\_N°0008 - Élection des représentants de la municipalité au Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM) Alliance Nord-Ouest et 2014\_04\_N°0008 – Élection des représentants de la municipalité au Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM) Centre Métropole**

**Monsieur le Député-Maire** rappelle que la Ville fait partie du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple Alliance Nord-Ouest, qui regroupe 12 communes de la métropole. Au travers de ce SIVOM, la Ville gère deux compétences : l'emploi et les réseaux câblés. Denis TONNEL sera plus particulièrement chargé du suivi des problèmes de l'emploi pour le compte de la Ville de Marcq-en-Baroeul, mais il y aura également, en qualité de titulaires : lui-même, Sophie ROCHER, Denis TONNEL, Pierre VERLEY et Loïc CATHELAIN ainsi que des suppléants : Luigi CICERO, Nicolas PAPIACHVILI, Arlette JACQUINOT, Véronique HARDOUIN et Patrice ADJIBI. La Ville est membre de beaucoup de petites structures intercommunales qui fonctionnent souvent avec des budgets très faibles mais qui ont des effets de leviers intéressants.

**Monsieur le Député-Maire** indique que, concernant le SIVOM Centre Métropole, sont candidats : Monsieur le Maire, Catherine JONCQUEZ, Françoise EULRY-HENNEBELLE et Fanny DUPONT. Ce SIVOM Centre Métropole, qui a une trentaine d'années, a une vocation médico-sociale. Il explique que, depuis 30 ans, les villes de Marcq-en-Baroeul, de Mouvaux et de Wasquehal réalisent via le SIVOM des investissements dans des bâtiments pour les mettre à disposition du monde du handicap. Le SIVOM n'octroie pas de subvention de fonctionnement à ces structures. Ainsi, l'Institut Médico-Educatif (IME) de Marcq-en-Baroeul, rue de Bondues, a été créé grâce au SIVOM. Dans cet IME ont ensuite été créés un Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile (SESAD) et d'autres structures, notamment d'hébergement pour polyhandicapés très lourds. Cette très belle structure a été donnée en gestion aux Papillons Blancs. Durant le dernier mandat, une Maison d'Accueil Spécialisée «La Gerlotte» a été créée rue du Fort, pour laquelle le SIVOM a permis un effet de levier financier très important puisque 2.249.000 euros de subventions ont été obtenus sur les 7 millions de la construction. Le SIVOM a également permis de nombreuses autres réalisations : l'Ecole Bilingue Jeannine Manuel, une grande école internationale pour accueillir les cadres internationaux ; deux résidences-services pour adultes handicapés qui travaillent en CAT ou même qui sont en retraite maintenant, notamment les personnes trisomiques, la rénovation des maisons de retraite, etc... La Ville a donc réalisé de très belles choses avec ce syndicat intercommunal et entend continuer en ce sens.

**Monsieur le Député-Maire** propose de passer au vote des délibérations.

	Membres en exercice = 39 Votants = 39 Pour = 39 (Groupe Majoritaire/PS-VERTS/ FN/PC)  <b>Les délibérations 2014_04_N°0008_DEL et N°0009_DEL sont adoptées à l'unanimité</b>	
--	---	--

- **2014\_04\_N°0010 - Élection des représentants de la municipalité au Syndicat Intercommunal de Gestion de l'Aérodrome de Lille-Marcq - SIGAL**

**Monsieur le Député-Maire** indique que la Ville fait partie du Syndicat Intercommunal de Gestion de l'Aérodrome de Lille-Marcq, dénommé SIGAL. Il indique que sont candidats : lui-même, Françoise GOUBE, Pierre VERLEY et Loïc CATHELAIN. Ce SIGAL, qui regroupe les communes de Bondues, Marquette, Wambrechies et Marcq-en-Baroeul et s'occupe de la gestion de l'aérodrome, a des projets importants pour dynamiser ce site. Ce site sert également à l'accueil des Gens du Voyage sur une aire intercommunale prévue à cet effet. Il indique que le Maire de Bondues a une attention toute particulière à l'égard des Gens du Voyage.

**Monsieur le Député-Maire** indique que dans ce dossier, très compliqué à gérer, il conviendrait qu'il y ait une réelle solidarité intercommunale : il manque beaucoup d'aires d'accueil dans la métropole. Beaucoup de communes ne les ont pas réalisées. La Ville l'a réalisé en intercommunalité, ce que la loi autorise. Il s'agit d'une aire de grand passage, qui sert, par exemple, lors de la braderie de Lille.

	Membres en exercice = 39 Votants = 39 Pour = 39 (Groupe Majoritaire/PS-VERTS/ FN/PC)	
<b>La délibération 2014_04_N°0010_DEL est adoptée à l'unanimité</b>		

- **2014\_04\_N°0011 - Élection des représentants de la municipalité au Syndicat Métropolitain des Réseaux de Transport et Distribution d'Énergies - SIMERE**

**Monsieur le Député-Maire** indique que le SIMERE est une structure intercommunale qui regroupe 67 villes de la Communauté Urbaine de Lille et permet d'apporter des concours financiers pour l'enfouissement des réseaux électriques lorsque sont refaits des voiries ou des trottoirs. Il rappelle l'importance de ce syndicat et cite les candidats aux postes de titulaires : Françoise GOUBE et Jean-Louis MUNCH, puisque leurs fonctions sont de s'occuper de l'urbanisme et des travaux, Pascal LHERBIER pour l'aspect financier, Didier ELLART, qui était déjà membre de ce syndicat lors du précédent mandat ainsi que Philippe HARQUET, qui y était également. En ce qui concerne les candidats aux postes de suppléants, monsieur le Député-Maire indique qu'il s'agit de Patrice ADJIBI, Pierre VERLEY, Arlette JACQUINOT, Didier LEMAITRE et Martine ROUSSEL-VANHEE.

	Membres en exercice = 39 Votants = 39 Pour = 39 (Groupe Majoritaire/PS-VERTS/ FN/PC)	
<b>La délibération 2014_04_N°0011_DEL est adoptée à l'unanimité</b>		

- **2014\_04\_n°0011 - Élection des représentants de la municipalité au Syndicat pour la Création et la Gestion de la Fourrière pour les animaux errants de Lille et ses environs**

**Monsieur le Député-Maire** explique que cette fourrière est indispensable dans une ville, en complémentarité des actions des associations bénévoles. Il précise qu'Arlette JACQUINOT et Pascale POLLET y représenteront la Ville.

	Membres en exercice = 39 Votants = 39 Pour = 39 (Groupe Majoritaire/PS-VERTS/ FN/PC)	
<b>La délibération 2014_04_N°0012_DEL est adoptée à l'unanimité</b>		

- **2014\_04\_N°0013 - Élection des représentants de la municipalité au Syndicat Mixte des Gens du Voyage**

**Monsieur le Député-Maire** précise que cette importante politique est menée conjointement avec LMCU. Il indique que Fanny DUPONT, déjà présente dans cette instance au dernier mandat, représentera la Ville avec Monsieur Nicolas PAPIACHVILI en suppléant.

	Membres en exercice = 39 Votants = 39 Pour = 39 (Groupe Majoritaire/PS-VERTS/ FN/PC)	
<b>La délibération 2014_04_N°0013_DEL est adoptée à l'unanimité</b>		

- **2014\_04\_n°0014 - Élection des représentants de la municipalité au Syndicat Espace Naturel Lille Métropole (ENLM)**

**Monsieur le Député-Maire** explique que Pierre VERLEY, Adjoint en charge du développement durable, représentera la Ville. Il précise que cette structure dépend de la Communauté Urbaine. Elle fait uniquement de l'investissement, sans dépenses de fonctionnement. Il cite notamment l'entretien des berges de la Marque et précise qu'il y a d'autres projets de parcs dans la métropole.

	Membres en exercice = 39 Votants = 39 Pour = 39 (Groupe Majoritaire/PS-VERTS/ FN/PC)	
<b>La délibération 2014_04_N°0014_DEL est adoptée à l'unanimité</b>		

- **2014\_04\_N°0015 - Désignation des représentants de la municipalité au sein de divers organismes**

**Monsieur le Député-Maire** explique que cette délibération a pour but de désigner les représentants de la municipalité au sein de divers organismes, très nombreux, au sein de la Ville. Il propose ainsi, à moins que quelqu'un ne demande la parole, qu'on ne la lise pas de manière exhaustive.

**Monsieur le Député-Maire** propose de passer au vote de cette délibération.

	Membres en exercice = 39 Votants = 39 Pour = 39 (Groupe Majoritaire/PS-VERTS/ FN/PC)	
<b>La délibération 2014_04_N°0015 _DEL est adoptée à l'unanimité</b>		

- **2014\_04\_n°0016 - Mission confiée par le Maire à Monsieur Jean-Paul HOFMANN**

#### ➤ **Intervention de Monsieur le Député-Maire**

*«Monsieur Jean-Paul HOFMANN a été le Premier Adjoint au Maire de la Ville de Marcq-en-Baroeul. Il est entré au Conseil Municipal en 1989, a apporté beaucoup d'énergie, beaucoup de présence dans la municipalité. Il s'est porté volontaire pour mettre en place et suivre une mission pendant un temps déterminé. Je pense qu'il a démontré, notamment dans la mise en œuvre des politiques comme la vidéosurveillance, les nouvelles technologies, à quel point, il pouvait être moteur pour ce genre de mission. Il s'est proposé d'assumer, à titre gracieux, une mission d'appui en qualité de Conseiller du Maire. Seuls ses frais de déplacements éventuels seront pris en compte et un téléphone sera mis à sa disposition.*

*Nous lui avons proposé, dans le cadre de cette mission, de s'occuper de l'accueil et l'orientation des victimes d'infractions dans la Ville de Marcq-en-Baroeul. C'est lui qui a, en grande partie, monté la Police Municipale dans la Ville de Marcq-en-Baroeul. C'est une attente réelle : il y a régulièrement des personnes qui ont envie de pouvoir s'exprimer, de parler à ce sujet. Cette action faisait partie de mon programme.*

*La deuxième mission de Monsieur HOFMANN est la création et l'animation d'une cellule d'accueil des entreprises en difficulté. Monsieur HOFMANN a été chef d'entreprise pendant de très nombreuses années, c'est donc un domaine qu'il connaît très bien. Nous sommes régulièrement contactés par des entreprises en difficulté qui ne connaissent pas les démarches, n'osent pas aller au Tribunal de Commerce, n'osent pas aller voir le Trésorier Principal pour demander des délais de paiement.*

*Répondre à ce besoin suffirait parfois pour remettre une entreprise à flot. Il s'agit juste d'un peu de respiration et d'écoute auprès d'un chef d'entreprise ou d'un commerçant, d'un artisan, d'un restaurateur.*

*Je viens d'avoir un chiffre très parlant : depuis le 1<sup>er</sup> janvier, dans la métropole lilloise, il y a eu 230 cafés-hôtels-restaurants qui ont déposé le bilan. C'est considérable. Il faudrait vérifier l'exactitude de ce chiffre, mais je pense qu'il est vrai puisqu'il vient du Tribunal. Ces gens qui exercent cette profession sont donc très inquiets. Je pense qu'il est très important de pouvoir les accueillir et qu'il y ait ce sas en mairie, qui permette de les orienter vers le Tribunal de Commerce. Monsieur le Président du Tribunal de Commerce, Monsieur Eric FELDMANN, avait réuni tous les élus de la Communauté Urbaine, il y a plusieurs mois, pour nous faire part de son souhait de pouvoir lancer ce type d'action.*

*Voici donc les deux actions essentielles que le Conseil Municipal voudrait voir confier à Monsieur HOFMANN, au service de la Ville de Marcq-en-Baroeul.*

### ➤ **Intervention de Martine ROUSSEL-VANHEE**

*«Par cette délibération, vous nous demandez, Monsieur le Député-Maire, de nommer Monsieur Jean-Paul HOFMANN au poste de conseiller spécial bénévole, avec deux missions : celles de l'accueil et l'orientation des victimes d'infractions, vous venez de le dire et ensuite de créer et animer une cellule d'accueil des entreprises en difficulté.*

*Je ne veux, en aucun cas ici, mettre en doute les compétences de Monsieur HOFMANN qui a, au cours de ses nombreux mandats, assumé des fonctions différentes, soit avec la Police Municipale, soit en tant qu'Adjoint aux finances.*

*Aujourd'hui, Monsieur HOFMANN a souhaité se retirer de la vie municipale et ne pas reconduire ses fonctions.*

*Avec tout le respect que je lui dois, je ne comprends pas bien, -mais je suis certaine que vous allez détailler les missions que vous souhaitez lui confier et vous venez de le faire.*

*Pour moi, l'accueil et l'orientation des victimes d'infractions, n'est-ce pas de la compétence des services spécialisés de la Police Nationale ? Ils existent, ou sinon exigeons, et ce à tous les niveaux de décisions, du municipal au national, qu'ils soient logiquement pourvus de personnels suffisants.*

*En ce qui concerne les entreprises en difficulté (pourquoi pas les commerces également en difficulté, -parce qu'il en existe aussi-), des services analogues existent dans les Chambres de Commerce et d'Industrie ou des Métiers. N'est-ce pas également le rôle de l'Adjoint au développement du commerce et de l'artisanat ?*

*Je l'ai dit et je le répète, sans remettre en cause les compétences de Monsieur Jean-Paul HOFMANN, qui ne sera pas complètement bénévole car défrayé pour ces missions.*

*Je m'abstiendrai sur cette délibération.»*

### ➤ **Intervention de Madame Odile VIDAL-SAGNIER**

*«Cette délibération suggère un triple questionnement :*

*Qu'est-ce qui justifie cette création de poste, le choix d'un ancien élu pour l'assurer alors que nous disposons d'un service de l'action économique ? Vous y avez partiellement répondu dans votre point introductif.*

*Pourquoi ce poste n'est-il pas inscrit dans le cadre de la composition de votre Cabinet de Maire ? Par voie de conséquence, de quel pouvoir ce poste est-il attaché ?*

*Le groupe Marcq Autrement reste attaché à la transparence et à la clarté dans l'action publique. Aussi nous définirons notre position à l'aune de vos réponses. Je vous remercie de votre attention.*

### ➤ **Intervention de Madame Sylvie GODDYN**

*«Je considère ces missions données à Monsieur HOFMANN comme très pertinentes. Je pense que la mission d'aider les gens qui ont subi des infractions, le suivi des entreprises en difficulté, sont tout à fait légitimes et très importants. Simplement, je suis surprise, parce que je trouve cette délibération un peu, non pas floue, mais pas très claire. Les moyens mis en œuvre ne sont pas énoncés. Je réserve un peu ma position et je trouve, en tout cas, que ces missions sont très utiles.*

### ➤ **Intervention de Monsieur le Député-Maire**

*«J'aurais tellement aimé que, sur un sujet aussi simple et de la vie au quotidien, nous puissions tous être d'accord. Dans de nombreuses villes, quel que soit leur bord politique, il y a un accueil des victimes. Cela n'a jamais paru bizarre. La Police Nationale prend les plaintes mais n'a pas le temps d'écouter les gens parler. Ce n'est pas une critique à l'égard de la Police : on pourrait s'en servir pour dire qu'il faudrait plus de policiers dans notre pays, je peux le comprendre. Mais il s'agit d'autre chose. Il s'agit d'écouter les gens qui ont envie de parler. Combien de fois, en tant que Maire, j'écoute des gens qui viennent me voir parce qu'ils ont envie de me parler de ce qui leur est arrivé.*

*Je pense que ce qui est important c'est d'être réactif : s'il y a eu un cambriolage, une agression, un vol, c'est important de pouvoir voir les gens rapidement. Mes Adjoints le font, Alain CHASTAN le fait depuis toujours, bien évidemment. Mais montrer à une personne que quelqu'un est immédiatement à son écoute et peut la conseiller pour se constituer partie civile, déposer plainte alors qu'ils n'osent pas ; leur expliquer que la justice ne coûte pas forcément cher ; qu'ils peuvent bénéficier de l'aide juridictionnelle : tout cela va dans le sens de la proximité. Monsieur HOFMANN se propose, avec beaucoup de gentillesse, de manière totalement bénévole, d'exécuter cette mission. Il va l'exécuter dans un bureau qui sera mis à sa disposition pour recevoir les gens. Il aura un téléphone, il pourra travailler sur son ordinateur, s'il le souhaite mais sa tâche consistera en l'écoute essentiellement. Je pense qu'il faudra qu'il puisse, au bout d'un certain temps, rendre des comptes sur le déroulement de sa mission. On verra alors s'il faut aller au-delà. L'objectif est d'avoir vraiment, à l'égard de nos Marcquois et de nos Marcquoises, une réponse. Les actions des uns et des autres se complètent.*

*Monsieur Denis TONNEL souhaitez-vous ajouter quelque chose sur le commerce ?»*

**► Intervention de Denis TONNEL**

*«Effectivement, on aurait pu croire, en lisant cette délibération, qu'il y a un fossé entre moi et Jean-Paul HOFMANN. Mais je vais vous le dire : pas du tout, Monsieur HARQUET. Quand on reçoit des commerçants, le vendredi soir qui, après leur journée de travail, qui viennent dans notre bureau ici en mairie à 19 h, 19h30 et qui me disent : Monsieur TONNEL, j'ai un problème de RSI, je dois 4 mensualités au RSI ; j'ai un problème de TVA, je dois de la TVA ; j'ai un problème avec ma banque. Pouvez-vous me conseiller une banque ? Non, moi, je ne peux pas conseiller de banque, je suis Adjoint. Je ne peux pas aller voir le RSI. Je pense que Jean-Paul HOFMANN sera tout à fait en mesure de donner ce type de conseil, avec la verve et l'enthousiasme qu'on lui connaît. Pour cette mission, je peux lui donner des dossiers. Vous savez, les commerçants que l'on reçoit en ce moment connaissent des difficultés importantes. Quand on est dans son activité, on a la tête dans le guidon. Prendre une heure pour aller voir un huissier de justice parce qu'il vous réclame le RSI, ça prend du temps, c'est embêtant, c'est même parfois angoissant pour le commerçant qui ne sait pas comment répondre à ces gens. Jean-Paul HOFMANN apportera une réponse claire, nette et sans bavure.»*

**► Intervention de Monsieur le Député-Maire**

*«Je remercie Denis TONNEL. Je rappelle que le Président du Tribunal de Commerce a demandé à ce qu'un élu soit désigné ou un représentant du Maire, pour assumer cette mission qui consistera à bien orienter les gens et à leur expliquer qu'ils ne doivent pas craindre d'aller au Tribunal de Commerce. On peut sauver beaucoup d'entreprises si le Tribunal est saisi à temps. Il ne faut pas uniquement opérer, j'allais dire, quand on est en pleine crise, il faut anticiper. Je crois que c'est la proximité, c'est la simplicité et je trouve que c'est extrêmement gentil de la part de Monsieur HOFMANN d'accepter d'assumer cette mission. C'est l'un de nos grands anciens. Il ne va pas être content si je dis un «grand ancien», c'est un grand Monsieur ! D'ailleurs, Monsieur HARQUET, vous-même, vous l'avez dit, et tout le monde l'a dit. Dans cette affaire où il n'y a que du bénévolat et un vrai citoyen qui a honoré sa fonction d'élu qui se tourne vers les autres pour faire cela, j'aurai aimé qu'on lui dise que c'est à l'unanimité qu'on a décidé cette mission. Maintenant, je peux également comprendre que l'on trouve qu'il n'y ait pas assez de policiers dans notre pays.»*

	<p>Membres en exercice = 39 Votants = 39</p> <p>Pour = 36 (Groupe Majoritaire ; FN) Abstentions : 3 = (PS/Verts : Philippe HARQUET, Odile VIDAL-SAGNIER ; PC : Martine ROUSSEL-VANHEE)</p> <p style="text-align: center;"><b>La délibération 2014_04_N° 0016 DEL est adoptée à l'unanimité</b></p>	
--	--	--

**Monsieur le Député-Maire** reprend la parole : « *les entreprises, ont du mal. Je ne sais pas ce qu'elles vont penser, peut-être que ça vous est égal... Je ne comprends pas. Mais c'est votre vote.*»

- **2014\_04\_n°0016 - Indemnité de Conseil allouée au Comptable du Trésor Public**

**Monsieur le Député-Maire** explique qu'il s'agit d'une délibération formelle puisque la loi prévoit que, dans le cadre des responsabilités très importantes du Comptable du Trésor, il y ait une indemnité qui lui soit allouée. Monsieur le Député-Maire rappelle que la Ville est l'ordonnateur qui demande au comptable du Trésor de payer une facture. Il explique qu'il s'agit d'une grande responsabilité et que le comptable du Trésor est, d'ailleurs, responsable sur ses deniers personnels de sa mission. C'est la raison pour laquelle toutes les Villes prennent cette délibération.

	Membres en exercice = 39 Votants = 39 Pour = 39 (Groupe Majoritaire/PS-VERTS/ FN/PC)	
<b>La délibération 2014_04_N°0017_DEL est adoptée à l'unanimité</b>		

- **2014\_04\_N°0016 - Formation des élus**

➤ **Intervention d'Alain CHASTAN**

*«C'est également une délibération très formaliste qui permet à chaque élu de pouvoir, pendant la durée de ce mandat, exercer une demande de formation. Je pense que le bon sens qui doit également prévaloir ici. C'est un appel à la sagesse de tout un chacun de demander des formations qui soient en rapport avec la nature du mandat d'élu local tout en ayant le souci des deniers publics.»*

	Membres en exercice = 39 Votants = 39 Pour = 39 (Groupe Majoritaire/PS-VERTS/ FN/PC)	
<b>La délibération 2014_04_N°0018_DEL est adoptée à l'unanimité</b>		

- **2014\_04\_n°0016 - Demande de fusion des écoles Blaise Pascal et Raymond Derain**

**Monsieur le Député-Maire** rappelle que les séances d'un Conseil Municipal sont publiques mais qu'il n'y a pas de prise de paroles du public possible, dans le respect des rôles de chacun.

➤ **Intervention de Joëlle LONGUEVAL**

*«Je pense que c'est un sujet que les uns et les autres ont déjà partagé. J'ai tout récemment reçu, ici en Mairie, une délégation de parents. Comme le veut les textes officiels, nous avons été sollicités par une équipe pédagogique, pour ne pas la citer, l'école élémentaire Derain, pour une demande de fusion. Pourquoi sollicités ? Parce qu'il s'agit du circuit officiel.*

*L'école maternelle Pascal représente, avec l'école élémentaire Derain, un groupe scolaire. La directrice de l'école maternelle a terminé sa carrière. Elle a beaucoup donné, surtout en maternelle, aux tous petits. Il s'avère que le directeur de l'école élémentaire nous sollicite, en nous disant qu'il est volontaire et qu'il dispose du profil pour assumer la responsabilité du groupe scolaire. Je rappelle aux uns et aux autres, qu'on ne forme pas des enseignants en maternelle et des enseignants en élémentaire. C'est la même formation pour les deux. Ils ont la capacité et la compétence d'enseigner ou en maternelle, ou en élémentaire.*

*Le projet ne saurait, d'ailleurs, se limiter à une simple réorganisation technique. Le projet vise non seulement à améliorer cette organisation, mais aussi à renforcer l'attractivité de l'école. L'Education Nationale souhaite, et nous partageons ce souhait, qu'il y ait un suivi pédagogique des élèves d'une école à l'autre. Il nous semblait donc opportun de soutenir la démarche de l'école. Il y a deux conseils d'école, l'un dans l'école maternelle et l'autre dans l'école élémentaire. Ils ont soumis ce projet au vote puisque c'était à l'ordre du jour de leur conseil d'administration. Il s'avère que l'école maternelle, pour être très précise, a voté contre cette fusion à 13 voix et que l'école élémentaire a voté pour la fusion à 17 voix.*

*L'obligation du Maire et de la municipalité est de présenter cette demande de fusion au Directeur Académique des Services de l'Education Nationale. Il s'avère aussi que le temps des élections nous a un peu occupés et que nous n'avons pas eu de Conseil Municipal. Cette délibération vous arrive là, en Conseil Municipal, alors que la fusion a, bien sûr, été demandée par les enseignants il y a déjà un certain temps.*

*Je voudrais rappeler, quand même, que cette demande, était et est toujours pertinente. Monsieur le Maire l'a dit toute à l'heure : nous avons beaucoup de respect pour les parents qui sont élus. J'ai été très étonnée, parce que j'ai reçu une délégation de parents qui a dit «les parents élus n'ont pas fait leur job», je reprends leur expression. Je n'en suis pas responsable. Je rappelle que l'organe qui vote et les votes qui sont pris en considération, ce sont ceux du Conseil d'école. Nous nous avons un*

*respect et un devoir, une obligation administrative de présenter une délibération au vote, comme vous avez dû le faire dans vos écoles. On pourrait débattre et je l'ai fait très longuement avec les parents sur l'intérêt pédagogique de cette fusion. D'ailleurs, certaines mamans disaient «on ne nous l'a pas expliqué». Je suis désolée, je le regrette profondément. Je me suis aperçue, au détour de ce sujet, que nous avons un groupe scolaire avec deux équipes pédagogiques et qu'il y avait quand même une absence de communication. Peut-être, d'ailleurs, que cette fusion amènerait davantage de communication.*

*Un dernier élément, Monsieur le Maire : s'il y a des questions, je pourrais y répondre. Cependant, le pouvoir ne nous revient pas. L'Education Nationale nous impose de passer le sujet en délibération, mais la compétence pleine et entière revient à l'Education Nationale. Or, l'Inspecteur de l'Education Nationale, c'est-à-dire, le correspondant local du Directeur Académique, s'est opposé à cette fusion. Je n'ai pas très bien compris pourquoi pédagogiquement, mais nous respectons les choix des uns et des autres, ce que j'ai dit tout à fait sereinement aux parents, vendredi dernier».*

### ➤ **Intervention de Martine ROUSSEL-VANHEE**

*«Effectivement, je m'oppose à cette décision de fusion des écoles Blaise Pascal et Raymond Derain, principalement en raison du manque de transparence de ce projet qui, à ma connaissance, est déjà ancien et bien engagé, alors que les principaux intéressés n'ont été informés que trop tardivement. C'est bien dommage, car une concertation ainsi que des débats plus constructifs auraient pu avoir lieu et faire mûrir le projet dans de meilleures conditions. Les parents d'élèves se sentent légitimement lésés et il convient que la majorité municipale prenne connaissance de leur colère. Leur degré de mobilisation s'est concrétisé dans une pétition, j'ai le double ici, donc signée par 206 parents qui représentent 252 élèves sur les 365 que comprennent les deux écoles, soit plus des deux tiers de ces élèves. Ce projet manque de cohérence du point de vue de la mise en application pratique des mesures proposées. En effet et contrairement à ce qui est annoncé dans le rapport, le groupe scolaire du Plouich n'est pas situé sur la même aire puisqu'il est séparé en deux par la rue de l'Ermitage. Cela va rendre difficile la présence physique du futur directeur dans les deux établissements alors qu'elle y est nécessaire. Par ailleurs, la mutualisation des moyens et du matériel proposée par la municipalité pourrait poser de sérieux problèmes de sécurité puisqu'elle obligerait des déplacements encore plus fréquents d'élèves pour traverser cette rue à fort trafic. D'autre part, je ne vois pas l'utilité de modifier l'organisation d'un établissement qui fonctionne très bien actuellement, d'autant plus que l'école primaire va être amenée, dans l'avenir, à se tourner plutôt vers le collège et l'enseignement secondaire. L'école maternelle a une identité bien à elle avec sa propre pédagogie qu'il est important de conserver, voire d'améliorer, pour le bien des enfants qui devrait être, rappelons-le, notre seule priorité. Baser un projet de fusion en premier lieu sur le départ en retraite d'une directrice, événement qui fait partie de la routine de fonctionnement d'un établissement scolaire, me paraît peu fondé, et génère des contraintes de calendrier qui ne vont pas dans l'intérêt des enfants. Pour conclure, je demande, dans un premier temps, que les parents soient entendus dans la mise en*

*place de ce projet, qui ne peut se faire sans eux. En témoigne, le courrier qui vous a été adressé, Monsieur le Maire, suite à la rencontre entre des parents et Madame LONGUEVAL. D'autre part, le Conseil Municipal, comme l'a rappelé Madame LONGUEVAL, n'a aucun pouvoir décisionnaire, puisque c'est le Directeur Académique de l'Education Nationale qui doit, au final, prononcer cette fusion. Il ne donne pas suite à ce projet. Je vous remercie.»*

► **Intervention de Sylvie GODDYN**

*«Je pense que cette délibération n'a plus lieu d'être, puisqu'apparemment, l'Education Nationale ne souhaite pas cette fusion. Vous venez de dire que l'Education Nationale était contre cette fusion, je ne vois pas l'objet de ce débat.»*

► **Intervention de Philippe HARQUET**

*«Cette délibération de fusion nous paraît hâtive et peu fondée. Je regrette tout d'abord que la nouvelle commission éducation de cette nouvelle mandature n'ait pas eu à se réunir préalablement pour étudier cette question. De deux choses l'une : ou bien vous avez évité le sujet avant les élections, pour passer en force ce soir ou bien vous prenez une initiative sans préparation. J'ai beaucoup de mal, compte tenu des explications que vous venez de nous donner et de la pétition qui est en cours, à croire qu'il n'y a pas de manque de préparation mais simplement une volonté de passer en force. Je rappelle que, dans son Conseil d'Ecole, l'école Pascal a rejeté cette proposition et que le Conseil d'Ecole Derain l'approuve. Alors, en réponse à ce passage en force, je vous propose d'analyser impartialement votre proposition et notamment les cinq arguments qui sont évoqués dans votre délibération.*

*Tout d'abord, la cohérence géographique : à ce jour, chaque école a ses locaux, sa cour de récréation et cela ne semble pas pénaliser, outre mesure, l'activité de ces écoles. Je constate qu'il paraît assez irréalisable de transférer les classes de l'école maternelle sur le site de l'école élémentaire ou vice versa. Dès lors, ce n'est pas la suppression d'un poste de directeur qui améliorera la situation en termes de locaux, sauf si vous avez le projet de construire un nouveau groupe scolaire, ce qui, jusqu'à présent ne fait pas partie des pistes connues.*

*La pertinence du projet d'école : nous avons déjà ici souligné, lors du précédent mandat particulier, que le projet éducatif global de Marcq-en-Baroeul n'existe pas réellement. En réalité, il ne s'agit que de la somme de projets d'écoles. Alors de projets d'écoles de natures différentes, l'une maternelle l'autre élémentaire, cela ne changera pas grand-chose de fusionner. Tout le monde comprend bien qu'on est obligatoirement sur deux enseignements différents, avec des enfants d'âges différents, avec des niveaux d'apprentissage également différents donc la distinction pédagogique, quelle qu'elle soit, subsistera obligatoirement, quel que soit le regroupement administratif.*

*Les passerelles entre cycles d'apprentissage : si l'efficacité des passerelles se mesurait au nombre de regroupement, il y a longtemps que l'on aurait trouvé la*

*solution. De plus, entre la maternelle et l'élémentaire, les savoirs sont également différents et les ressorts pédagogiques le sont également. La fusion, à mon sens, nuirait à la pleine expression de chacune de ces deux étapes au profit d'une recherche de position médiane en vue de rationaliser là où il n'y a pas de rationalisation à prévoir.*

*La mutualisation des moyens : cette mutualisation, je peux la comprendre sur les différentes étapes en termes d'intervention, de sécurité, nettoyage, cantine mais, de mémoire, la cantine déjà se déroule à Charcot sur un autre site, preuve que la mutualisation est déjà effective et que ce n'est pas le changement du nombre de directeurs qui jouera là-dessus.*

*Reste la communication et l'apparition d'un interlocuteur unique : c'est probablement le seul gain réel de ce projet et encore, la présence en maternelle est nécessairement plus forte qu'en élémentaire pour l'accueil, l'échange avec les parents et le suivi des enfants.*

*A part donc, un confort pour les services municipaux d'avoir un seul interlocuteur, je vois surtout deux inconvénients : tout d'abord, la fusion se traduirait par une décharge du directeur de l'école Derain. Ainsi, retirer à un directeur cette part d'actions éducatives de terrain, de relations directes avec les enfants, pour en faire un «bureaucrate», cela ne me paraît pas une bonne réponse. Par ailleurs, la fusion concerne deux cycles scolaires distincts. La maternelle est orientée sur une première socialisation des enfants, la propreté, le respect des rythmes collectifs, etc... l'élémentaire est, pour sa part, le premier socle d'apprentissage des savoirs fondamentaux, écrire, parler, compter. Ainsi, la fusion ne ferait que dégrader à notre sens, le service rendu aux familles dans chacun de ces deux cycles spécifiques et, à moyen terme, il n'est pas exclu que le maintien du nombre de classes soit également remis en cause, à son tour.*

*Au final, je constate qu'aucun de vos cinq motifs n'est crédible pour justifier la fusion. Que cette opération vise en réalité à répondre indirectement aux souhaits de décharge de l'actuel directeur de l'école Derain de ses heures de classe. Qu'avec la fusion, le service serait rendu aux familles en mode dégradé. Il ne faudrait pas non plus qu'à une question légitime, la rationalisation des moyens de service public, vous apportiez une mauvaise fausse réponse comme pour les rythmes scolaires. Les Marcquoises et les Marcquois ont le droit de savoir que Monsieur SOUSSAN, l'expert en rythmes scolaires, a expliqué que le samedi était incontournable pour le bien des enfants. Il a ainsi récolté presque 37.000 euros, répartis sur trois villes pour une étude à Hem, à La Madeleine et à Marcq-en-Baroeul. Mais nous savons aussi que ce même Monsieur SOUSSAN, expert qualifié, a rejoint la liste UMP à Lille et il a défendu la position totalement inverse, à savoir qu'il faut mettre la demi-journée le mercredi. Alors j'appelle cela un peu de la supercherie. C'est un exemple, un mauvais exemple de gestion de bon père de famille. Au final concernant cette fusion, le Groupe Marcq Autrement rejette la demande d'avis favorable à Monsieur l'Inspecteur d'Académie et vous invite à revoir votre position avant de la transmettre à Monsieur l'Inspecteur. Je vous remercie.»*

### **Réponse de Monsieur le Député-Maire :**

*« Dans le Nord, on dirait que vous racontez des « carabistouilles », Monsieur HARQUET, avec tout le respect que je vous dois. La forme est importante, la procédure est importante et le fond, c'est autre chose. Quelle est l'obligation de la Ville ? La Ville a l'obligation de prendre acte des demandes qui lui sont présentées et de les transmettre à l'Inspection Académique en prenant une délibération. Donc, nous présentons une délibération, que nous transmettons ensuite à l'Inspection Académique d'une fusion de deux écoles. L'un de ses directeurs d'école a présenté sa demande, je suis dans l'obligation de l'adresser à l'Inspection Académique. C'est tout, le dossier est terminé, il n'y a pas d'autres problèmes.*

*Vous confondez tout. Vous essayez, c'est votre jeu, de jeter le trouble, d'éveiller la suspicion, d'attaquer les personnes : vous parlez des rythmes scolaires qui n'ont rien à voir avec ce problème. Vous parlez de notre projet éducatif global : franchement, on me donne plutôt des félicitations pour la qualité de nos écoles marcquoises que pour ce qui ne s'y passerait pas bien. C'est plutôt un sentiment de fierté de la part des parents d'élèves et des enseignants, soit d'enseigner à Marcq-en-Baroeul, soit d'avoir leurs enfants dans des écoles marcquoises, qui sont quand même bien entretenues, avec beaucoup d'activités. Je fais une différence entre les interventions des uns et des autres.*

*Savez-vous Monsieur HARQUET que le personnel de l'Education Nationale, le directeur de l'école, dépend de l'Etat ? C'est lui qu'il le paye. Ce n'est pas moi. Les directeurs, Monsieur GIVERT ou Madame LE, qui part en retraite, sont des personnels d'Etat. Et l'Etat, c'est vous. Je sais bien que le Ministre qui était en charge de la réforme des rythmes scolaires vient d'être licencié. Ce n'est quand même pas de ma faute et c'est quand même là, un désaveu sévère qui vient de lui être infligé. Parce qu'il était parfaitement en accord avec le Président de la République. J'ose espérer que le Président de la République ne se serait pas privé d'une personnalité d'une telle compétence. Ce n'est pas ce qui vient de se passer. Moi, je n'ai rien à voir là-dedans. En revanche, il faudra toujours nettoyer le même nombre de mètres carrés. Le personnel d'entretien est à la charge de la municipalité. Nous parlons, en réalité, de la même école, exactement la même école. Ce que je trouve un peu dommage dans cette affaire, c'est que vous êtes projeté sur cette réalité : les O'Timmins et les O'Hara de Painful Gulch, séparés par une grande route, où plus personne ne se parle. Ces deux écoles travaillent très bien ensemble.*

*Vous trouvez que nous avons été hâtifs et que nous n'avons pas assez parlé de cette affaire. Monsieur HARQUET, Madame LE, n'était-elle pas sur votre liste de grand rassemblement aux élections municipales ? Et vous n'étiez pas au courant ? Madame LE ne vous en a-t-elle donc jamais parlé, pour faire de ce sujet un grand débat ? Je pense qu'elle vous en a parlé, mais que vous ne l'avez pas bien écoutée. Nous n'avons pas compris ce que vous aviez voulu dire dans votre programme : « nous souhaitons le maintien des deux classes de maternelle au Plouich ». Il n'y a pas deux classes de maternelle, mais six. Or, Madame LE était sur votre liste, Monsieur.*

*J'ai le sentiment que la politique se mêle ici à l'intérêt des enfants. Nous, la seule chose qui nous intéresse, c'est l'intérêt des enfants. D'un côté, les parents de l'école*

*dirigée par Monsieur GIVERT se sont prononcés pour la fusion. De l'autre côté, Madame LE, qui part en retraite, refuse la fusion. Mais elle s'en va, elle est en retraite, Madame LE. Vous le savez quand même, elle était colistière avec vous, sur votre liste !*

*En tant que Maire, je suis tenu par une obligation formelle. Un directeur me dit : « moi je peux, peut-être, être le directeur des deux structures ». C'est à l'Etat d'apprécier, c'est lui qui le paye. C'est à lui de décider de la fusion et de considérer que l'on va gagner en synergie et en cohérence. Mais il n'a jamais été question de rassembler sur un même lieu, « école maternelle et une école élémentaire ». Il n'a jamais été question d'envisager de faire permuter les élèves d'un établissement à l'autre ! Puisque j'ai été saisi de cette question par le directeur, je suis obligé de la transmettre à celui qui est compétent pour décider : le DASEN, qui dira oui ou non. L'Inspecteur de l'Education Nationale s'est déjà prononcé défavorablement.*

*De grâce, franchement, il n'y a aucun problème dans cette affaire, cela ne change strictement rien à la gestion du personnel municipal. Il y a des divergences d'opinion de parents d'élèves sur l'opportunité de la fusion. Je crois qu'il ne faut pas faire de la polémique. Ne commençons pas notre mandat de cette manière-là, cela ne sert à rien. Je suis obligé de faire cette procédure, je la fait. S'il n'y avait pas cette procédure, j'aurais pu prendre la lettre de Monsieur GIVERT, la transmettre directement au DASEN. Si la procédure avait été celle-là, personne n'en n'aurait jamais rien su et le DASEN aurait décidé. Mais la procédure veut que l'on prenne une délibération du Conseil Municipal. J'en parle dans une délibération du Conseil Municipal. Je suis assez d'accord avec Madame GODDYN sur ce sujet. La question a-t-elle vraiment lieu d'être ? Mais je n'ai aucun pouvoir. Malheureusement, la procédure est ainsi faite. Ramenons les choses à leur juste proportion. Nos enfants sont dans de très belles écoles. Madame LONGUEVAL et toute mon équipe ont eu à cœur de les faire les plus belles possible. Ils ont du personnel qui entretient les écoles et qui dépend de la municipalité. Tout ce qui concerne le personnel enseignant, c'est l'Etat. Ce n'est pas moi, je ne suis pas concerné mais je respecte la procédure.*

	Membres en exercice = 39 Votants = 39  Pour = 36 (Groupe Majoritaire ; FN) Contre = 3 (PS/Verts : Philippe HARQUET, Odile VIDAL-SAGNIER ; PC : Martine ROUSSEL-VANHEE)	
<b>La délibération 2014_04_N° 0020 DEL est adoptée à la Majorité Absolue</b>		

Après avoir rappelé à ses collègues de signer le registre des délibérations,  
**Monsieur le Député-Maire** les remercie pour leur participation.  
Il remercie également le public et la presse pour leur présence  
et les fonctionnaires municipaux, pour leur collaboration.

**Monsieur le Député-Maire** lève la séance et invite les personnes présentes à  
prendre le verre de l'amitié installé au fond de la salle.